

Les Temps Modernes

Directeur : JEAN-PAUL SARTRE

34^e ANNEE

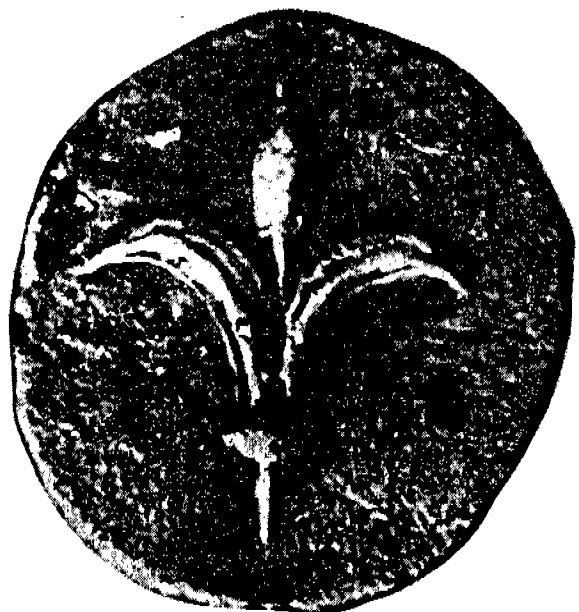
JUIN 1979
(pp. 1910-1935)

N^o 395

LES JUIFS EN PERSE AVANT LES PAHLEVI

par

DAVID LITTMAN



(réédition, Genève)

Les Temps Modernes

revue mensuelle

COMITE DE DIRECTION

Simone de BEAUVOIR – Jean-Jacques-Laurent BOST
Claire ETCHERELLI – François GEORGE – Pierre GOLDMAN
André GORZ – Claude LANZMANN – Jean POUILLON
Pierre RIGOULOT – Jean-Paul SARTRE – Pierre VICTOR

* * *

REDACTION, ADMINISTRATION

Vente au numéro

26, rue de Condé. Paris 6e. Tél. 326-47-81

* * *

L'article qui suit a paru dans le numéro 395 des TEMPS MODERNES en juin 1979. Sa réédition à Genève, autorisée sous forme de plaquette, a permis à l'auteur d'apporter quelques petites corrections et de compléter son introduction (pages 27-28). Cette version française correspond à celle publiée à Londres dans le No 49/50, vol. XXXII (1979), pp. 2-15 du WIENER LIBRARY BULLETIN (Institute of Contemporary History).

Copyright © David Littman. Tous droits réservés.

* * *

Photo de couverture :

Minuscule pièce de monnaie juive en argent, frappée probablement à Jérusalem dans la province de Juda entre 350 et 332 av. J.-C. vers les dernières années de la domination persane. L'avert représente un oiseau (faucon), les ailes étendues, et une inscription en hébreu ancien : YEHUD. Le revers représente une fleur de lys.

Dimension et poids : Ø 8,5 mm; 0,3502 g.

Collection : H. Besson, Canada.

Voir Y. Meshorer, *Jewish Coins of the Second Temple period*, Tel Aviv (Am Hasefer), 1967, pp. 36/38/116.

Dos de couverture :

Page d'un manuscrit judéo-persan enluminé avec des miniatures en style persan. (Bibliothèque du Séminaire Théologique Juif de New York)

David Littman

LES JUIFS EN PERSE AVANT LES PAHLEVI

Au cours des vingt années précédant la Première Guerre mondiale, les Juifs d'Orient et du Maghreb subissaient encore de graves persécutions dans les régions islamiques soustraites à l'influence occidentale¹. L'oppression cependant pesait davantage sur les personnes et les communautés dans les pays où dominait le chiisme, au Yémen et en Perse. Ces persécutions, contemporaines des pogromes tzaristes notoires, demeurent généralement ignorées.

Compte tenu de la pénurie des sources, les archives de l'Alliance Israélite Universelle à Paris² constituent un précieux matériel de recherches sur cette région et sur l'histoire juive persane dans les dernières décennies de la dynastie Kajar.

En Perse, la Constitution de 1906, aboutissement des efforts du mouvement réformiste, avait déçu les espoirs des Musulmans libéraux comme des non-Musulmans. Vingt ans passèrent

1. D.G. Littman, *Jews under Muslim Rule in the late nineteenth century*, Wiener Library Bulletin, N^{os} 35/36, Londres 1975 ; *Jews under Muslim Rule : Morocco 1903-1912*, WLB, N^{os} 37/38, Londres 1976 ; *Quelques aspects de la condition du dhimmi : Juifs d'Afrique du Nord avant la colonisation*, Yod, vol. 2, N^o 1 (Publications Orientalistes de France), Paris 1976 ; *Douze siècles et cinquante ans de persécutions*, L'Arche, avril, N^o 229, Paris 1976.

2. *Archives*, AIU ; voir aussi les *Bulletins* de l'AIU, semestriels, annuels (1860-1913) et mensuels (1872-1913) ; Narcisse Levin, *Cinquante Ans d'histoire : L'Alliance Israélite Universelle (1860-1910)*, 2 vol. Paris 1911, 1920 ; André Chouraqui, *L'Alliance Israélite Universelle (1860-1960)*, Paris 1965.

avant que Chah Reza Pahlevi (à peu près à la même époque que Mustapha Kemal en Turquie) ne brise la toute-puissance du clergé *chiite* en amorçant d'importantes réformes visant à moderniser les structures du pays et à abolir la discrimination contre les minorités religieuses (zoroastriens, juifs, chrétiens et baha'is). Cette politique fut activement suivie par son fils, Chah Mohammed Reza, jusqu'à la prise du pouvoir en février 1979 par les forces islamiques dirigées par l'ayatollah Ruhollah Khomeiny, chef du clergé *chiite*.

Parmi les documents publiés plus bas figure la pétition présentée par l'Anglo-Jewish Association au Chah Nasser-ed Din en 1873, à l'occasion de sa visite officielle en Angleterre. Les lettres qui suivent dépeignent la condition des Juifs dans plusieurs villes de Perse de 1892 à 1898, année qui vit la fondation de la première école de l'Alliance à Téhéran. La partie documentaire se termine avec une lettre de 1910 décrivant le pillage du quartier juif à Chiraz, causé par l'accusation calomnieuse de meurtre rituel ³.

Un résumé sur l'histoire juive en Perse permettra de mieux comprendre les attitudes ataviques du clergé *chiite* et de la populace, illustrées par ces documents.

*
**

Des Israélites vécurent en Mésopotamie et en Perse depuis leur déportation de la Samarie (722 av. J.-C.) et de la Judée (597-586 av. J.-C.). En 538, Cyrus autorisa toutes les populations asservies par les Assyriens et les Babyloniens à regagner leurs patries respectives et permit aux Juifs de reconstruire le Temple de Jérusalem. La Bible mentionne fréquemment sa proclamation et désigne Cyrus comme l'Oint du Seigneur, Son berger : « ... il [Cyrus] dira de Jérusalem : *Qu'elle soit rebâ-*

3. Les archives de l'AIU sont notre source des lettres de 1892-1898 ; on en trouve aussi des versions, quelquefois corrigées et abrégées, dans les *Bulletins* respectifs. S. Somekh et J. Danon ont été successivement directeurs de l'école de garçons de l'AIU à Bagdad ; leurs lettres ont été adressées au président de l'AIU à Paris. Les textes de la pétition de 1873 et la lettre de 1910 se trouvent dans les *Bulletins* de 1873 et 1910 respectivement.

tie ! et du temple : Qu'il soit fondé !⁴ ». Près de cinquante mille Juifs retournèrent alors en terre d'Israël. Ceux qui, nombreux, choisirent de rester en Babylonie et en Perse constituèrent l'embryon d'une importante diaspora, dont le nombre et l'importance augmentèrent sous les dynasties achéménide, parthe et sassanide.

La Perse perdit son indépendance en 642, quand les armées arabo-musulmanes l'annexèrent à l'Empire islamique avec, comme capitale, Damas et plus tard Bagdad. La substitution de l'Islam comme religion d'Etat au zoroastrisme modifia profondément les structures socio-politiques de la société perse. Les indigènes zoroastriens, chrétiens et juifs qui refusèrent de se convertir devinrent des *dhimmi*. Ils furent tolérés dans le *dar al Islam*⁵ moyennant des servitudes et des humiliations spécifiées plus tard dans une législation appelée communément « Pacte d'Omar »⁶, qui avilissait l'individu et les communautés *dhimmi*. Hormis quelques périodes où ces règles tombaient en désuétude et l'accession occasionnelle d'infidèles à des fonctions influentes, ce statut discriminatoire (*dhimma*) demeura en vigueur jusqu'au milieu du XIII^e siècle quand Hulagu Khan envahit la Perse, prit Bagdad et mit fin au califat abbasside.

L'égalité de toutes les religions étant reconnue dans le vaste Empire mongol, la condition de *dhimmi* fut abolie. Arghun Khan favorisa même la nomination de fonctionnaires juifs et chrétiens et nomma vizir son ami et médecin, le Juif Sa'd al-Daula. Respecté même par ses ennemis pour sa sagesse et sa justice, le vizir était néanmoins méprisé par le clergé musulman. A la mort d'Arghun, il fut assassiné (1291) et, selon l'historien perse musulman Wassaf, les Juifs de l'Empire mongol « furent opprimés, et leurs biens pillés, dans tout le pays d'Islam⁷ ». Bar Hebraeus, chroniqueur chrétien contemporain, note : « Nulle langue ne peut raconter, nulle plume ne peut

4. *Esaïe*, ch. 44, v. 28.

5. *Dar al-Islam*, le monde de l'Islam, par opposition au reste du monde : *Dar al-Harb*, le monde de la Guerre. Selon les juristes musulmans, un état de guerre permanent existera entre les deux aussi longtemps que la loi islamique ne dominera pas le monde.

6. Traditionnellement attribué à Omar I (634-644), mais par la plupart des orientalistes européens à Omar II (717-720).

7. Cité par W.J. Fischel, *Jews in the Economic and Political Life of Mediaeval Islam*, Royal Asiatic Society, Londres 1937 (& 1968), p. 117.

décrire les épreuves et la colère qui s'abattirent sur les Juifs à cette époque⁸. »

La conversion de Ghazan Khan à l'Islam (1295) ressuscita la *dhimma* dans son application la plus sévère. Sous son successeur Uljaytu, églises et synagogues furent détruites et, selon Bar Hebraeus, « aucun chrétien ne put se montrer sans une corde autour des reins, et aucun Juif... sans un signe distinctif sur la tête⁹ ». Signe de l'humiliation subie par les Juifs : l'accès à la tombe vénérée du prophète Ezéchiel leur fut interdit et l'on édifia par-dessus une mosquée et un minaret¹⁰. A cette époque, l'oppression provoqua de nombreuses conversions. L'un des apostats fut le médecin juif Rachid al-Daula, mieux connu comme homme d'Etat et historien sous le nom de Rachid al-Din. Un historien moderne des Mongols le considère comme « le plus grand vizir de la dynastie Il-Khan et l'un des plus grands hommes que l'Orient ait produit¹¹ ». Il fut exécuté en 1318 à l'âge de soixante-dix ans ; sa tête fut promenée pendant plusieurs jours dans les rues de Tabriz aux cris de : « Voyez la tête du Juif qui blasphéma le nom de Dieu ; que la malédiction de Dieu tombe sur lui !¹² » Un siècle plus tard, son mausolée fut détruit et ses restes, censés profaner le cimetière musulman, furent transférés au cimetière juif. Depuis la mort de Rachid al-Din jusqu'à l'avènement de la dynastie des Safavides en 1502, le règne de Tamerlan et de ses successeurs inclus, les sources sur le judaïsme persan sont inexistantes.

Sous les Safavides, l'Islam *chiïte* devint religion d'Etat et le dogme de l'impureté rituelle accentua la discrimination qui séparait le *dhimmi* du « vrai croyant ». Cependant au début du règne éclairé de Chah Abbas I^{er} (1588-1629), la condition des non-musulmans s'améliora : des marchands et artisans étrangers, notamment des Arméniens, furent invités à s'établir dans la nouvelle capitale, Ispahan. Des sources de l'époque mentionnent fréquemment des communautés juives disséminées dans une cinquantaine de villes et villages du royaume.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*, p. 121.

10. *Ibid.*

11. Howorth, *History of the Mongols*, iii, p. 589 in W.J. Fischel, *op. cit.*, p. 122.

12. J.A. Boyle, *The Successors of Genghis Khan (translated from the Persian of Rashid al-Din)*, Columbia University, New York 1971, p. 5.

Chah Abbas I^{er} modifia sa politique durant la seconde partie de son règne. A l'instigation d'un renégat juif de Lâr, soutenu par le clergé, le souverain renouvela l'édit imposant aux Juifs le port d'un insigne et d'une coiffure discriminatoires¹³. Le 8 octobre 1656, veille de sabbat, les Juifs, accusés d'être impurs, furent brutalement chassés d'Ispahan « *sans qu'un seul Maométan ait pitié d'eux* »¹⁴. Ils furent ensuite forcés de se convertir en masse à l'Islam. Selon frère Dyonisius: « *Le roi de Perse a ordonné que tous les Juifs du royaume, à concurrence de cent mille, deviennent musulmans* »¹⁵. On sut bientôt que les nouveaux convertis pratiquaient secrètement le judaïsme. Ce fait, joint à la suppression de leur *djizya* (capitation) et à l'appauvrissement consécutif du Trésor public, motiva une démarche du clergé auprès du chah : « *O Chah, qui est noir et laid ne peut devenir blanc... Les Juifs ne pourront jamais croire sincèrement à notre prophète... Lavez un nègre deux cents fois, vous ne trouverez pas une trace de blanc en lui* »¹⁶. En 1661, un édit autorisa les Juifs à professer ouvertement leur religion moyennant le paiement de la *djizya* et le port d'une pièce distinctive sur leurs vêtements.

Les Arméniens et les Zoroastriens, considérés également comme impurs, furent aussi expulsés d'Ispahan. La loi reconnut à toute personne juive ou chrétienne convertie à l'Islam des droits exclusifs à l'héritage, quel que fût son lien de parenté avec le défunt. Le Pape intervint en 1658 auprès du chah en faveur des *dhimmi* chrétiens, mais les Juifs subirent cette loi dans toute sa rigueur.

La persécution antijuive et la législation *chiite* sur l'impureté de tout non-musulman continua jusqu'au XVIII^e siècle. Sous les derniers Safavides, le clergé s'efforça sans succès de

13. W.J. Fischel, *The Jews in Mediaeval Iran from the 16th to the 18th centuries : Political, Economic and Communal aspects*, Conférence donnée au Congrès international sur les communautés juives en pays musulmans, Jérusalem 1974, p. 11. Revue des Etudes Juives, 1902, 3, 4.

14. Brousset, *Collections d'historiens arméniens*, St-Petersbourg, 1874-76, vol. II, p. 490, in E. Spicandler, *The persecution of the Jews of Isfahan under Shah 'Abbas II (1642-66)*, *Ibid.*, Jérusalem 1974, p. 11.

15. *A Chronicle of the Carmelites in Persia and the Papal Mission of the 17th and 18th centuries*, 2 vol., Londres 1939 (lettre du 21 mai 1657) ; in E. Spicandler, *Ibid.*, p. 9 and in W.J. Fischel, *op. cit.*, p. 14.

16. W.J. Fischel, *Ibid.*, p. 18.

convertir tous les non-musulmans. Les Juifs échappèrent à l'extinction physique et spirituelle grâce au souverain remarquable que fut Nadir Chah (1736-1747). Il abolit le chiisme comme religion d'Etat, traita les non-musulmans avec une grande tolérance et invita même les Juifs à s'établir à Mechhed, ville sainte *chiite*.

La dynastie Kajar (1794-1925), sous l'influence du clergé, rétablit la politique intolérante des Safavides. La persécution des Juifs et des Chrétiens fut décrite par un voyageur qui visita la Perse vers la fin des années 1820. Harcelé lui-même par les préjugés sur l'impureté religieuse, il mentionne les fausses accusations de meurtres rituels lancées par les Musulmans contre les Juifs et qui provoquaient dans de nombreuses villes des emprisonnements, des assassinats et des expulsions¹⁷. En 1830, environ quatre cent personnes – toute la communauté juive de Tabriz – auraient été égorgées comme des moutons¹⁸. Au cours des années suivantes, des massacres dans tout le pays forcèrent des communautés juives à se convertir en masse. L'exemple le plus frappant fut celui de la communauté de Mechhed en 1839. En 1831-1832, un missionnaire anglican visita cette communauté ; il y retourna en 1844 et fit une description de ces hommes qui, forcés de se convertir en 1839, pratiquaient leur judaïsme en secret¹⁹. Les malheurs de la communauté juive de Chiraz, dont deux mille cinq cents membres avaient été forcés de se convertir en 1830, sont mentionnés par un autre voyageur en 1850²⁰.

La misère des Juifs persans et de la nouvelle secte des Baha'is²¹ au XIX^e siècle fut décrite par de nombreux voyageurs

17. W.J. Fischel, *Unknown Jews in unknown lands : The travels of Rabbi D'Beth Hillel (1824-1832)*, New York 1973, pp. 25, 96-100.

18. A. Netzer, *The Jews of Persia and the Alliance in the late nineteenth century : some aspects*, *Ibid.*, Jérusalem 1974, p. 25.

19. J. Wolff, *Researches & Missionary Labours (1831-34)*, Londres 1835, pp. 125-133 ; and *Narrative of a Mission to Bokhara (1843-1845)*, Edimbourg 1857 (7^e édition abrégée), pp. 271-74.

20. I.J. Benjamin *Cinq années de Voyage en Orient (1846-51)*, Paris 1856, pp. 142-143.

21. Sayyid Ali Mohammed (le Bab) proclame sa mission en 1844 à Chiraz. Il est fusillé à Tabriz en 1850 et ses disciples durement persécutés. Un adhérent, Baha'u'llah (1817-1892) et sa famille sont exilés à Bagdad où, en 1863, il proclame sa mission. Il est emprisonné à Saint-Jean d'Acre où il meurt. Les Baha'is, considérés comme hérétiques, seront persécutés en Iran jusqu'au règne de Reza Pahlevi.

européens. Contentons-nous de citer deux témoignages concernant les Juifs et datant de 1845 et 1850 respectivement.

« *Les terreurs obsédant l'esprit des Juifs de Perse sont proprement inconcevables. Que de fois me suis-je désolé de voir ces enfants de Sion, ces descendants d'Abraham, trembler à un froncement de sourcils ou s'efforcer de rire selon l'expression d'un Musulman !* » Et encore : « *Les tristes restes d'Israël gémissent encore sous l'accumulation de toutes les misères et les malédictions que peut leur infliger une populace déchaînée et cruelle* ²². »

Ayant cité quelque quinze exemples de cette oppression, un autre voyageur conclut : « *Voilà le triste, mais véridique tableau de la situation désolante dans laquelle les Israélites sont condamnés à végéter* ²³. » Dans la préface à la première édition de son livre (1854), il lance un appel aux Juifs d'Europe en faveur de l'ensemble des Juifs d'Orient : « *Aurai-je le bonheur de provoquer leur sollicitude [des Juifs d'Europe] en faveur de leurs coreligionnaires, de tant de victimes de la barbarie et du fanatisme oriental ? Nos frères libres et puissants, qui ont le bonheur de vivre dans les états éclairés, où règnent les lois sages et les sentiments d'humanité, sauront apprécier et sentir tout ce qu'il y a de déplorable et d'urgent dans la situation anormale de leurs frères. La religion l'exige, l'humanité le sollicite.*

« *Que l'Eternel allège le poids de tant de tribulations ; qu'Il récompense l'héroïsme d'un esclavage séculaire, une constance inébranlable, mise à des épreuves si cruelles* ²⁴ ! »

Dès 1865, l'Alliance Israélite Universelle, fondée cinq ans auparavant, mentionnait dans ses *Bulletins* l'état précaire des Juifs de Perse. En 1866, la populace de Barforuch s'empara de deux Juifs qu'elle brûla vifs, en massacra seize autres, et força le reste de la communauté à se convertir. Cependant, grâce aux interventions des ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne, le souverain autorisa les survivants à revenir au judaïsme. En 1869, quand la situation s'aggrava, les Musulmans tentèrent de confisquer les tombeaux de Mardochée et d'Esther à Hamadan. En 1873, à l'occasion du voyage officiel

22. H.A. Stern, *Dawnings of Light in the East*, Londres 1854, p. 165.

23. I.J. Benjamin, *op. cit.*, p. 161.

24. *Ibid.*, p. XXIV.

du chah en Europe, le Comité local de l'AIU, secondé par une délégation de notables juifs, rencontra le souverain dans chacune des grandes capitales pour lui remettre une pétition en faveur des Juifs de Perse et solliciter l'autorisation d'ouvrir une école de l'Alliance à Téhéran.

Durant les vingt-cinq ans pendant lesquels les négociations se prolongèrent à la suite de cette requête, les rapports expédiés à Paris décrivaient la vie tragique des Juifs persans malgré la protection du chah. Nous en arrivons ainsi à la période illustrée par les documents qui suivent.

Au cours du XIX^e siècle, des milliers de Juifs persans allèrent s'installer en Palestine en dépit des difficultés causées par le fanatisme local et, plus tard, par l'interdiction à l'immigration juive décrétée par les autorités ottomanes. Cette émigration se poursuivit au XX^e siècle. Entre 1948 et 1978, soixante-dix mille Juifs persans environ arrivèrent en Israël ; il en reste encore un nombre égal en Iran, au début de 1979, établis principalement à Téhéran.

Par souci d'authenticité, les documents qui suivent sont reproduits textuellement, sans corrections d'orthographe, de ponctuation ni de syntaxe. Quelques explications ont été placées entre crochets []. Une suppression au commencement, au milieu d'un paragraphe ou entre deux paragraphes est indiquée par [...]. Les parenthèses ordinaires () sont d'origine.

1873 *Les Juifs d'Angleterre font appel au Chah de Perse*

Au grand et puissant monarque, le Chah de Perse, auquel Dieu veuille donner un règne long, paisible et prospère et dont l'autorité soit établie dans le cœur de tous les habitants de ses vastes Etats.

Que Votre Majesté ait pour agréable que nous, le Président et le Conseil de l'*Anglo-Jewish Association*, en relation avec l'*Alliance Israélite Universelle*, et dont le but est d'améliorer la situation sociale, morale et intellectuelle de nos coreligionnaires, nous prenions la liberté de nous approcher de l'auguste personne de Votre Majesté et de lui exprimer la satisfaction

que nous éprouvons, ainsi que tous les habitants de ce royaume, à l'occasion de la gracieuse visite de Votre Majesté.

Dans tous les cas, comme Israélites, nous avons une raison particulière de saluer avec joie l'arrivée propice de Votre Majesté, de l'illustre et puissant souverain qui règne sur le seul empire de l'ancien monde encore debout ; car, dans notre pensée, la Perse se confond avec le nom du grand roi Cyrus, que l'histoire a immortalisé pour avoir rendu le décret qui assura aux Juifs la liberté du culte, en même temps que l'entier et plein exercice de leurs droits civils. Nous souhaitons ardemment que les applaudissements et la reconnaissance universelle qui ont accompagné la mémoire de ce prince magnanime à travers tant de siècles, puissent également s'attacher au nom auguste de Votre Majesté, assise sur le trône de Cyrus. [...]

En considérant les ordres bienveillants que Votre Majesté a donnés à différentes époques, dans le but d'assurer une justice égale à tous ses sujets, nous sommes convaincus que Votre Majesté écoutera avec bienveillance l'énumération des abus dont les Israélites de la Perse ont à souffrir et qui les maintiennent dans une détresse et dans une misère indescriptible.

- 1) Les communautés entières sont rendues responsables des crimes et délits commis par un seul de leurs membres.
- 2) Le serment d'un Israélite n'est pas reçu en justice.
- 3) Un Israélite converti à la religion mahométane a seul droit d'héritage sur le patrimoine de la famille, à l'exclusion de tous ses parents qui n'ont pas changé de religion.
- 4) Dans certaines villes, un Israélite ne peut pas ouvrir de boutique au bazar.
- 5) Les droits de conscience sont violés par l'impunité qui est offerte à l'Israélite coupable, s'il consent à embrasser la religion mahométane.
- 6) A côté des impôts légaux, les autorités locales lèvent des taxes arbitraires sur les Israélites.
- 7) Quoique les Israélites aient le droit nominal d'en appeler à une cour supérieure de justice, ils ne peuvent exercer ce droit, car ils craignent à ce point la vengeance des tribunaux inférieurs, qu'ils n'osent pas s'exposer aux risques d'un appel.

- 8) La vie des Israélites n'est pas suffisamment protégée par les lois, car le meurtrier d'un Israélite peut échapper au châti-
ment en payant une amende.

Nous faisons remarquer respectueusement que le redressement de ces abus est digne d'un souverain grand, juste et éclairé, qui a été conduit par ses sympathies pour les tendances progressistes de notre époque à visiter l'Europe et à en étudier par lui-même les principales institutions, en vue d'avancer dans ses propres Etats l'œuvre importante de l'éducation nationale.

Dans son voyage à travers les principaux Etats de l'Europe, Votre Majesté n'a pas manqué de remarquer que les Israélites, naguère encore soumis à des lois d'exception semblables à celles qui accablent nos coreligionnaires de la Perse, sont maintenant affranchis de toutes les entraves et placés sur un pied d'égalité avec leurs compatriotes ; et Votre Majesté a dû apprendre avec satisfaction qu'ils se sont montrés dignes de cette législation humaine et éclairée par leur industrie, leur énergie, leur probité et surtout par leur fidélité absolue à leur souverain et à leur patrie. [...]

Dans l'espoir que notre respectueuse pétition sera agréée par votre bienveillante Majesté et qu'à toutes les actions glorieuses qui illustrent le règne de Votre Majesté, elle ajoutera la noble entreprise de relever les Israélites de la Perse de leur état d'oppression et d'abaissement actuel et de les placer, au point de vue social, moral et politique, au même niveau que les autres classes de l'Etat, nous prierons toujours le suprême Roi des Rois, qui accorde aux princes une partie de sa gloire et qui donne le pouvoir aux puissants et la sagesse aux sages, de fortifier et d'affermir le gouvernement de Votre Gracieuse Majesté et [...]

Adresse du 24 juin 1873, de l'*Anglo-Jewish Association*, Londres. (Signé : Francis Goldsmid, MP ; George Jessel, MP ; John Simon, MP ; Julian Goldsmid, MP ; George de Worms, Baron ; R.D. Sassoon ; F.D. Mocatta ; E.A. Franklin ; A. Löwy ; et tous les membres du Conseil de l'AJA) à SMI Nasser-ed-Din, chah de Perse,

à l'occasion de sa visite à Londres. Des pétitions semblables ont été présentées au chah à Paris, Berlin, Vienne, Amsterdam, Bruxelles, Rome, Constantinople. (Traduction de l'époque, parue dans *Bulletin AIU* 1873, 2^e semestre, pp. 96-101).

1892 *Les Juifs de Hamadan obligés de porter une marque distinctive*

J'ai reçu votre honorée du 29 septembre qui m'entretient de vos démarches auprès du Gouvernement français en faveur des Juifs de Hamadan. La situation de ces derniers ne s'est guère améliorée et les lettres toutes récentes reçues aujourd'hui la représentent comme grosse de périls. A la date du 20 courant, le Gouvernement persan n'avait pu encore rien faire pour faire revenir la population musulmane sur ses projets draconiens contre les Israélites. Ce ne sont plus de ces persécutions conçues par le fanatisme et la lâcheté sur des gens faibles et résignés et que le temps et les préoccupations de la vie font vite cesser, nous sommes en présence d'un vaste complot savamment combiné et depuis longtemps préparé par le clergé persan et les notabilités du monde musulman de la Perse. Le premier, toujours en lutte contre l'autorité du Schah, veut par un déploiement de zèle religieux inaccoutumé affirmer son prestige et son pouvoir sur les masses qui manquent rarement de répondre à l'appel fait à leurs passions ; quant aux autres qui détiennent dans leurs mains le gros commerce, elles ne peuvent qu'applaudir à toute mesure restrictive contre l'activité naturelle du Juif, dont la concurrence leur porte ombrage. Le clergé musulman veut imposer vingt-deux conditions aux Juifs de Hamadan. Ces derniers ont à opter entre leur acceptation pure et simple ou entre leur conversion à l'islamisme ou leur anéantissement. Quelques-uns qui vivent au jour le jour et cédant à la peur ont souscrit sans résistance à ces conditions aussi humiliantes que cruelles ; trente des plus notables de la Communauté surpris dans l'enceinte des bureaux télégraphiques où ils s'étaient rendus pour télégraphier leurs doléances à Téhéran, se sont vus obligés d'embrasser la foi musulmane pour échapper à une mort certaine. Mais le plus grand nombre se

tient caché et n'ose s'aventurer dans les rues espérant qu'une intervention supérieure viendrait mettre fin à leurs alarmes et les dispenser de se soumettre aux conditions meurtrières du clergé. Ces conditions, vous en savez quelques-unes déjà par la lettre hébraïque que je vous ai adressée dernièrement. Je vais les reproduire pour mémoire dans le même ordre qu'elles occupent dans les lettres émanant de Hamadan, de source digne de foi.

- 1) Il est défendu aux juifs de quitter leurs maisons lorsqu'il pleut ou qu'il neige. [Pour éviter que l'impureté des Juifs ne se transmette aux musulmans chiites]
- 2) La femme juive est tenue de se montrer sur la voie publique le visage découvert.
- 3) Elle doit s'envelopper d'un izar de deux couleurs. (L'izar est une grande pièce d'étoffe dont les femmes orientales sont tenues de s'envelopper le corps en quittant la maison).
- 4) Les hommes ne doivent pas porter de beaux habits, la seule étoffe qui leur convienne est une cotonnade bleue.
- 5) Il leur est défendu de mettre des chaussures appareillées.
- 6) Tout juif est tenu de porter un morceau d'étoffe rouge sur la poitrine.
- 7) Un juif ne doit jamais prendre le pas sur un musulman sur la voie publique.
- 8) Il lui est défendu de parler haut au musulman.
- 9) Un juif créancier du musulman doit réclamer la créance sur un ton tremblant et respectueux.
- 10) Si un musulman insulte un juif, celui-ci devra baisser la tête et garder le silence.
- 11) Un juif qui achète de la vinde doit l'envelopper et la cacher soigneusement au regard des musulmans.
- 12) Il lui est défendu d'élever de belles constructions.
- 13) Il lui est défendu d'avoir une maison plus haute que celle de son voisin musulman.
- 14) Il ne doit pas non plus blanchir au plâtre.
- 15) L'entrée de sa maison devra être basse.
- 16) Le juif ne pourra pas s'habiller de son manteau, il se contentera de le porter roulé sous le bras.
- 17) Il lui est défendu de se couper la barbe, même de l'égaliser légèrement avec des ciseaux.

- 18) Il n'est pas permis aux juifs de quitter la ville, ni de prendre l'air à la campagne.
- 19) Les médecins juifs ne doivent pas monter à cheval. [Il était interdit aux juifs de monter à cheval]
- 20) Un Juif soupçonné d'avoir bu de l'eau-de-vie ne doit pas paraître dans la rue ; s'il y paraît, il est aussitôt mis à mort.
- 21) La noce doit être célébrée dans le plus grand mystère.
- 22) Les juifs ne doivent pas consommer de bons fruits.

Telles sont les conditions imposées aux Juifs de Hamadan et qui ne tardèrent pas à l'être à toutes les Communautés israélites de la Perse. A Hamadan, les musulmans parcourent tumultueusement la ville et demandent aux cris mille fois répétés d'« Ali » la mort des Juifs ou leur conversion. Plus de cent femmes juives ont avorté, deux cents autres ont vu leur lait tari, tant l'aspect farouche de ces fanatiques armés jusqu'aux dents inspire d'épouvante aux pauvres juifs. La vie n'est plus tenable pour eux, la mort lui serait déjà préférable. Depuis plus de quarante jours, ils sont assiégés dans leurs maisons, mourant presque de faim et de frayeur. Ils sont à bout de forces morales et physiques et il ne serait pas étonnant que, las de cette existence précaire, ils se convertissent en bloc à l'islamisme.

Lettre du 27 octobre 1892 de S. Somekh
(AIU, IRAK I.C. 3).

1893 *Les mollahs s'opposent aux réformes du chah*

De mauvaises nouvelles nous arrivent de Hamadan. Le vent des persécutions, nous écrit-on de cette ville, s'est de nouveau déchaîné sur nos infortunés coreligionnaires. Cette fois encore le mot d'ordre est parti du haut clergé. On sait quelle place prépondérante il occupe dans la monarchie fédérale de la Perse. Son influence séculaire sur un peuple grossier et superstitieux a, de tout temps, tenu en échec l'action du pouvoir séculier. Dans ces derniers temps notamment, elle s'est affermie avec éclat se traduisant par une opposition ouverte à toutes les tentatives de réformes du chah actuel.

Après de longues tergiversations, Mollah Abdullah, qui s'est

acquis une si triste célébrité par sa campagne contre les Juifs, a quitté Hamadan et pris le chemin de Téhéran. Mais son départ qui a accru son prestige n'a pas été suivi du calme auquel on avait cru pouvoir s'attendre. Partout sur son parcours, des populations entières se sont portées à sa rencontre lui faisant des ovations enthousiastes et se disputant l'honneur d'embrasser le pan de sa robe. C'est à leurs yeux un saint, un favori de Dieu. Son exemple a fait école. Plus d'un Mollah brûle d'impatience de marcher sur ses traces pour arriver comme lui à la popularité. Pour le moment, son digne émule à Hamadan est le Seyid Abdul-Mejid, prélat fanatique s'il en fut, qui a voué une haine inextinguible aux pauvres Juifs. C'est un homme d'action ; il entend que ces derniers se soumettent sans restriction aux conditions barbares énumérées déjà au long dans votre bulletin du mois de novembre. [Voir lettre du 27-10-1892 ci-dessus]

Ses partisans qui sont nombreux parcourent les rues et infligent toutes sortes d'avaries et de mauvais traitements aux Juifs qui leur tombent sous la main. Celui-ci est battu avec une rare cruauté sous prétexte qu'il ne s'est pas assez vite rangé sur le passage d'un musulman ; cet autre est traqué comme une bête fauve parce qu'il ne s'est pas aflublé du signe infamant de la rouelle rouge. Ce qui est surtout grave et tout à fait navrant, c'est qu'on ose s'attaquer aux femmes et aux rabbins que la faiblesse des unes et le caractère religieux des autres avait jusqu'ici fait respecter. Malheur à la femme israélite qu'une affaire urgente amène dans la rue ! Des hommes sans cœur fondent aussitôt sur elle, lui arrachent et lacèrent le voile qui recouvre son visage et qui, en Orient, distingue l'honnête femme de la mauvaise. On veut, par ce moyen, la dégrader et l'abaisser au rang d'une vulgaire femme de mauvaises mœurs. En la contraignant à se montrer sur la voie publique le visage découvert, on cherche à l'exposer aux outrages ignominieux d'une populace impudente jusqu'au cynisme. Son sort est vraiment intolérable comme vous le voyez.

Dimanche 9 janvier, le Rabbine Abraham Yacoub, rencontré dans la rue, fut arrêté et conduit brutalement en présence du Seyid Abdul Mejid, qui ordonna à ses hommes de lui administrer la bastonnade. Les bourreaux s'acquittèrent si bien de leur sinistre besogne que le malheureux Rabbine dut être transporté mourant à sa maison. On désespère de le sauver. Ce

pauvre homme, âgé de soixante ans, est accusé d'avoir négligé de porter la rouelle. Or cette accusation est fausse. Le Rabbin a déclaré formellement — et plusieurs témoins oculaires ont confirmé son dire — qu'il portait d'une façon très apparente le signe en question et qu'il lui fut arraché par les hommes du Seyid appostés sur son trajet. D'autres malheureux ont subi aussi ce traitement barbare, et plusieurs autres n'ont pu y échapper qu'en payant comme rançon le peu d'argent ou les objets de valeur dont ils étaient porteurs.

Je ne m'attarderai pas à multiplier les exemples ni à donner le nom de toutes les victimes de ce nouveau Torquemada, car ce farouche prêtre s'est, lui aussi, mis en tête qu'en employant la violence il contraindrait les juifs de Hamadan à se convertir.

Il paraît que la ville tout entière ne reconnaît aujourd'hui d'autre maître que le fameux Seyid. Soit par impuissance soit par commerce, les autorités civiles ne font rien pour la protection des juifs. Les troupes, dont la présence avait un moment imposé aux instigateurs de ces persécutions, ont quitté la ville laissant les malheureux juifs à la discrétion de leurs cruels oppresseurs.

La situation est, comme on le voit, pleine de péril. [...]

Je suis certain, monsieur le Président, que l'Alliance se sera empressée de faire toutes les démarches à sa portée en vue de procurer un peu de soulagement à nos frères de Hamadan, si cruellement persécutés.

D'autres troubles sont signalés dans la région méridionale de la Perse. A Yezd et à Chiraz notamment, à la suite d'un soulèvement populaire dont le caractère n'est pas encore bien déterminé, plusieurs juifs et guèbres [Zoroastriens] auraient été massacrés.

Lettre du 2 février 1893 de S. Somekh (AIU, IRAK I.C. 3).

1894 *Les Juifs de Chiraz considérés comme impurs*

[...] La Communauté israélite de Chiraz se compose de plus de deux mille âmes et possède une dizaine de synagogues. Elle

était bien plus importante, il y a quelques années, mais elle a été réduite de moitié par le départ d'un grand nombre de Juifs que la misère et les persécutions ont obligés à aller chercher ailleurs une existence plus douce.

Nos coreligionnaires de Chiraz sont pauvres et malheureux. Le nombre des métiers auxquels ils se livrent est très restreint. Les uns tissent la soie, travaillent l'or et l'argent. Les autres, en plus grand nombre, sont des changeurs, des colporteurs ou des fripiers. Presque tous exercent leurs métiers chez eux, dans leurs maisons, les musulmans leur défendant de s'établir dans les bazars. [...]

L'année, très dure pour les habitants de cette ville en général, l'a été particulièrement pour les Juifs qui, dans toute la Perse sont, vous le savez, l'objet du mépris des musulmans et soumis à toutes les avanies et à toutes les persécutions. Les jours de pluie, très nombreux cette année à Chiraz, ont été des jours de chômage forcé pour nos coreligionnaires que leurs compatriotes mahométans empêchaient de vaquer à leurs affaires. [en raison de la prétendue impuretés des Juifs]

Il n'y a pas de boulangerie juive à Chiraz. En temps de disette, les Israélites sont à la merci des boulangers musulmans qui vendent le blé aussi cher que possible. L'hiver dernier, les vivres devenant rares à Chiraz, la population envahit les boulangeries. Elle en éloigna naturellement les Juifs et, de peur que ceux-ci ne s'approvisionnent avant eux, en offrant des prix plus élevés, quelques gaillards se placèrent près du four et, à mesure que les pains en étaient retirés, ils les enduisaient d'une couche de graisse. Les Israélites ont eu ainsi plus à souffrir que les autres de la disette. En temps ordinaire, le kilo de blé coûte à Chiraz un peu moins de cinq centimes, le kilo de viande vingt-deux centimes. Cette année, le blé s'est vendu seize fois et la viande quatre fois plus cher.

Ce n'est donc pas sans motif que nos coreligionnaires de Chiraz ont fait appel à MM. de Rothschild frères à Paris. Je vais, conformément à votre ordre, leur envoyer une somme de cinq cents francs. [...]

Lettre du 24 mai 1894 de J. Danon (AIU, IRAK I.C. 2).

1897 Port de la rouelle obligatoire à Téhéran

Jusqu'ici les Israélites de Téhéran jouissaient d'une tranquillité relative protégés qu'ils étaient par la présence dans la ville du Souverain et de ses ministres. Leur condition se modifia à l'avènement du nouveau Schah Mouzaffereddin [1896-1907] qui n'a pas hérité de l'énergie et de l'autorité de son père. Les religieux qui sont les maîtres dans la province et dont l'action était hier encore très discrète dans la capitale relèvent la tête maintenant. Forts de la faiblesse de leur souverain, ils affirment leur indépendance et leur puissance en s'attaquant aux Juifs. Ici, comme partout, le cléricalisme manifeste son esprit de domination de la même façon invariable, il emploie la même tactique, marche à son but par la même voie : fanatise les esprits, persécute les dissidents et tâche de les anéantir pour arriver à la domination.

En Perse, un fait constant est à remarquer : toutes les fois qu'un prêtre veut sortir de l'obscurité, se faire un renom de piété, il prêche la guerre contre les Juifs. C'est ce qui vient de se produire à Téhéran. Le Moullah Saïd Rihan Allah, hier encore ignoré de tous, s'est rendu tout à coup populaire par son fanatisme intransigeant. Il se plaignit de ce que les Israélites de Téhéran ne se distinguaient de leurs concitoyens musulmans par aucun signe extérieur et il promulga une décision, une fetwa aux termes de laquelle nos coreligionnaires de la Capitale devaient porter une rouelle sur la poitrine et se couper les cheveux pour se distinguer des musulmans dont le cou est protégé par une opulente chevelure. Les Israélites protestèrent contre cette décision et s'en plaignirent au Souverain. Mais que pouvait la faiblesse du monarque contre le fanatisme audacieux et farouche des Ulémas ? Ceux-ci furent inflexibles. Et à toutes les instances du Schah et de ses ministres, ils répondirent que la question ne regardait pas les autorités civiles, qu'elle touchait aux intérêts de la religion. Abandonnés par le Gouvernement, les Juifs n'acceptèrent cependant pas l'humiliation qu'on voulait leur imposer et leur résistance exaspéra la colère de leurs ennemis. Moullah Rihan Allah donna ordre à ses disciples d'exécuter la sentence par la force. Le 14 du mois de Iyar [16 mai 1897] une bande de fanatiques cerna les mai-

sons juives, les prit d'assaut et força les habitants à porter la rouelle infamante. Le ministre d'Angleterre dont l'intervention auprès des Autorités avait été impuissante, assistait indigné à ces scènes de barbarie. [...]

1897 Protection efficace du chah à Téhéran

Nous avons reçu cette semaine de nouveaux renseignements qui complètent ceux que je vous ai envoyés dans ma dernière lettre sur la condition de nos coreligionnaires de la Perse. Le Shah proposa aux Ulémas que les Israélites, pour se distinguer de leurs concitoyens musulmans, s'appliquassent sur la poitrine une plaque en argent portant gravé le mot « israélite ». Le parti religieux repoussa ce compromis et chargea la population fanatique d'assurer l'exécution de sa décision. Les Juifs durent se soumettre. L'un d'eux cependant, M. Lévy, protégé anglais, refusa de porter la rouelle à moins d'y être autorisé par son Consul. La foule voulut l'y contraindre, elle l'accompagna à l'hôtel du ministre anglais en proférant contre lui des menaces. Le ministre anglais calma la foule et la fit disperser en lui faisant espérer que ses volontés seraient accomplies. Il garda M. Lévy chez lui et télégraphia ensuite à Londres pour demander des instructions. Le lendemain, à la suite paraît-il d'une réponse énergique de l'Angleterre, le Schah prit les Israélites sous sa protection et les dispensa, ainsi que ceux de la Province, du port de la rouelle. Cette nouvelle attitude du Souverain surexcita le fanatisme des Ulémas, dans la province surtout, où les événements de Téhéran avaient excité les esprits contre nos coreligionnaires. A Kirmanchah les religieux décidèrent de massacrer les Juifs le 10 de Moharram, date néfaste pour les chiïtes, parce que c'est l'anniversaire de la mort de Hassan et de Hussein, tombés dans leur lutte contre Mohawia. [...]

1897 Les ulémas incitent au massacre des Juifs de Hamadan

Ci-joint je vous remets la traduction de l'ordonnance que le Schah a promulguée il y a une quinzaine de jours en faveur des Juifs. Vous savez déjà que cette haute intervention n'a pas sensiblement amélioré la situation de nos coreligionnaires, qu'elle l'a même empirée dans certains endroits. A Hamadan, par exemple, où il existe une importante Communauté juive, l'ordre du Schah n'a fait qu'attiser davantage l'ardeur sauvage des Ulémas qui, par voie d'affiches dans les mosquées, invitèrent les fidèles à procéder le 10 Moharrem au massacre des Juifs de la Ville. Ceux-ci calmèrent provisoirement la colère de leurs ennemis en distribuant aux religieux une somme de 3 000 krans (1 500 francs).

A Kirmanchah nos coreligionnaires n'ont pas été trop inquiétés. Ils sont restés sagement chez eux pendant les trois jours de grand deuil de Moharrem. Le fanatisme chiite s'est assouvi par le massacre de quelques sunnites.

Les autres régions de la Perse n'ont pas joui de plus de tranquillité. Le bruit a couru en effet cette semaine qu'à Chiraz les musulmans auraient massacré une vingtaine d'Israélites et auraient incendié trois synagogues. J'ai fait écrire à Chiraz pour savoir si ces faits se sont réellement produits. [...]

1897 Ordonnance impériale proclamée dans tout l'empire

S.M. le Schah pour lequel nous devons tous nous dévouer et aux lois duquel obéissent tous les Gouverneurs des provinces de l'Iran fait connaître sa volonté suprême par cette ordonnance :

Pour que les différentes nations soumises au sceptre de S.M. vivent en paix les unes avec les autres, il est ordonné aux Musulmans de cesser leurs persécutions contre les Juifs et de ne leur imposer aucun signe distinctif. Seront sévèrement punis tous ceux qui exerceront de mauvais traitements à l'égard de nos sujets non musulmans ou qui voudront établir des distinctions entre eux et les autres.

Tous les Gouverneurs sont tenus de publier cette ordon-

nance émanant de l'Autorité suprême afin que chacun se renferme dans les limites du droit. Que chacun se soumette de bon cœur à la volonté souveraine du Schah.

Trois lettres des 10, 17 et 24 juin 1897 et l'ordonnance du chah, de J. Danon (AIU, IRAK I.C. 2).

1898 *Eau de pluie défendue aux Juifs de Lär*

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il règne dans notre pays une effroyable famine. Voilà sept ans que les sauterelles dévorent nos récoltes et les pluies, qui sont indispensables à une région comme la nôtre, deviennent tous les jours plus rares.

Cependant, nous endurions patiemment les tortures de la faim et nous vivions en paix, lorsque ô malheur ! un Muschtahid (prêtre persan) intolérant et inhumain, Sayed Abdul-Hussein Chuschtarli vint s'établir à Lär il y a trois ans. Alors les malheurs commencèrent à pleuvoir sur nos têtes. Il existe hors de la ville une immense citerne où les habitants conservent les eaux de pluie qui servent à leur alimentation. Lär est, en effet, privé de cours d'eau et on n'y trouve que des sources d'eau salée. Ayant appris que nous puisions notre eau dans cette citerne, Sayed Abdul-El-Hussein nous ordonna sous peine de mort d'y toucher car, dit-il, les Juifs sont des créatures immondes. Force nous a été de nous soumettre à ses caprices et de boire de l'eau salée. Ensuite, il enjoignit aux Musulmans de n'entretenir aucune relation avec les Israélites ce qui a augmenté le poids de nos misères. Nous vivons tous des produits de notre colportage que nous exerçons dans les villages avoisinant notre ville. Nous achetons à crédit nos marchandises aux Musulmans, lesquels pour obéir à l'ordre de leur Muschetahid refusent formellement de nous en livrer davantage. Voilà deux ans que nous chômions enfermés chez nous et tenaillés par la faim. Ayant fait part de notre malheureuse situation à Ribbi Chelomo, grand-rabbin de Chiraz et à nos coreligionnaires de Bouchire, ceux-ci firent des démarches auprès du Schah en notre faveur. Sa Majesté, émue de nos souffrances, donna

ordre au Muschetahid de quitter Lär. Mal nous en prit, le Muschtahid nous fit payer cher son départ. Avant de quitter la ville, il manda tous les commerçants et les fit jurer sur le Coran de rompre toutes relations avec les Israélites. Alors pour venger l'honneur de leur prêtre, les commerçants nous réclamèrent toutes leurs créances. Pour les satisfaire, nous fûmes forcés de mettre en vente toutes nos marchandises. Le produit de cette vente, qui s'est élevé à 10'000 tomans (40 000 francs) servit à payer seulement une partie de nos dettes. Nous devons encore une forte somme d'argent qu'il nous est tout à fait impossible d'acquitter, car nous sommes dépourvus de toutes ressources. On nous enchaîna et on nous jeta en prison. Nos créanciers nous réduisent à l'alternative d'apostasier ou de payer. Ce n'est qu'à grand'peine que nous parvînmes à obtenir d'eux un délai de six mois. Si au bout de ce temps, nous ne tenions pas nos engagements, on nous convertirait par la force. Dix d'entre nous furent autorisés à se rendre hors de la Perse et à solliciter des secours en notre faveur. Nous sommes accablés de maux. La faim nous éprouve d'un côté, nos concitoyens nous oppriment de l'autre. Notre vie, nos biens sont en danger et nous envions le sort de ceux de nos coreligionnaires qui, n'ayant pas eu de quoi apaiser leur faim, ont trouvé dans la mort une fin à leurs souffrances.

1898 *Menace de conversion collective à Lär*

Lär. La Communauté de cette ville a envoyé partout des émissaires afin de réunir les fonds nécessaires pour racheter leurs frères. Vous savez déjà que les musulmans ont accordé à ceux-ci six mois pour se libérer. Il n'en reste plus que deux et demi.

Quatre émissaires sont venus à Bagdad. Je les ai vus deux fois. Ils sont porteurs de certificats de la Communauté de Lär et d'une déclaration des créanciers musulmans. Au moment où, sur un ordre du Mouchtehide, les musulmans cessèrent toute relation avec nos coreligionnaires, ceux-ci leur devaient une somme de 500'000 frs. (100'000 toumans). La liquidation produisit 400'000 frs. en marchandises et 60'000 frs. en créances. La Communauté reste débitrice de 40'000 frs. Si elle ne les

paie dans un délai qui n'est plus que de deux mois et demi, elle sera obligée de se convertir en masse à l'islamisme. Quelque intérêt que doive nous inspirer cette pauvre population de Lär, il nous est impossible d'acquitter ses dettes ou même une partie de ses dettes. Nous encouragerions (ainsi) ses persécuteurs. La guerre aux Juifs deviendrait pour eux un commerce lucratif. J'ai donc dit aux émissaires, le grand rabbin de Lär et trois ex-commerçants : Vous ne ramasserez jamais dans une ville de quoi atteindre la ville voisine et vous vous promènerez longtemps sans apporter aucun soulagement au sort de vos commettants. Allez à Téhéran, je vous donnerai une lettre de recommandation pour le Directeur de cette ville. [J. Cazès, qui arriva à Téhéran fin juin 1898 pour ouvrir la première école AIU en Perse] Vous obtiendrez sans doute du Schah des notes enjoignant aux Autorités de Lär de vous défendre.

Mais comme le Schah n'est guère écouté, je vais tâcher d'obtenir des prêtres de Nedjef et de Kerbella un ordre défendant aux Muchtehids de Lär d'inquiéter les Juifs. Nedjef et Kerbella qui renferment les tombes d'Ali et de ses fils sont les lieux saints des Chiites et leurs religieux sont très écoutés en Perse. Qui attachera le grelot ? Nous verrons.

Une lettre, traduite de l'hébreu, du 21 Iyar 5658 (13 mai 1898) de la communauté juive de Lär ; et une lettre du 21 juillet 1898 de J. Danon (AIU, IRAK C. 2).

1910 *Le pillage du quartier juif de Chiraz*

[...] Ce qui s'est passé hier dans le quartier juif dépasse en horreur, en barbarie, tout ce que l'imagination la plus fertile peut concevoir. En l'espace de quelques heures, en moins de temps qu'il n'en faudrait pour le décrire, 6'000 personnes, hommes, femmes, enfants, vieillards, se sont vu arracher tout ce qu'elles possédaient [...]

Mais procédons par ordre autant que possible dans la relation des effroyables événements qui se sont déroulés dans la journée d'hier. [...]

D'abord quelques détails rétrospectifs : Il y a une vingtaine

de jours, des vidangeurs étaient occupés à curer les fosses d'aisance d'une maison juive, quand ils mirent au jour un vieux livre dont certaines feuilles n'étaient pas encore souillées et qu'on reconnut pour être un « Coran ». [...]

Le premier jour de la fête de Succot, des Juifs revenaient le matin du temple quand ils aperçurent à l'entrée de leur maison une femme musulmane voilée tenant sous le bras un paquet. Dès qu'elle les vit s'approcher, elle jeta précipitamment son paquet dans la fosse d'aisance, qui, dans toutes les maisons juives, se trouve derrière la porte d'entrée ; puis elle s'enfuit. On s'empressa de retirer le paquet. C'était de nouveau un « Coran ». On le déposa en lieu sûr et on vint me prévenir. Cette fois, je jugeai nécessaire de mettre au moins le grand-prêtre de la ville, Mirza Ibrahim, au courant des faits. Je n'étais pas sûr, en effet, que d'autres « Corans » n'eussent pas été jetés de la même façon que les premiers dans des maisons juives à l'insu de leurs habitants, et il était bon que ce dignitaire fût averti, pour le cas où un de ces livres serait découvert et où on saisirait ce prétexte pour molester les Juifs. Mirza Ibrahim me promit son bienveillant concours le cas échéant et me recommanda d'ébruiter l'incident le moins possible.

La veille de l'avant-dernier jour des fêtes, vers dix heures du soir, la maison des deux grands-rabbins de la communauté fut envahie par une bande de gens sans aveu. Ils accompagnaient un marchand du bazar qui prétendait qu'un de ses enfants, une fillette de quatre ans, avait disparu dans l'après-midi et devait indubitablement se trouver dans le quartier juif, où on l'aurait séquestrée ou tuée pour avoir son sang. Les malheureux rabbins, terrorisés à un point qu'on imagine, jurèrent qu'ils n'avaient pas connaissance qu'une enfant musulmane se fût égarée dans le quartier juif et protestèrent contre une aussi monstrueuse accusation. Les loutis (vauriens) se retirèrent après avoir menacé de mettre le quartier juif à feu et à sang si le lendemain, à midi, la fillette n'était pas retrouvée. Le lendemain, on vint me raconter que, la veille au soir, on avait retrouvé à un kilomètre de la ville, à une centaine de mètres du cimetière juif et derrière un vieux palais abandonné, le cadavre d'un enfant qu'on supposait être celui de la fillette musulmane égarée six jours auparavant ; on répandait le bruit, ajouta-t-il, que les Juifs l'avaient tuée et que tout israélite qui

s'aventurerait en dehors du quartier serait corrigé d'importance. [...]

Sur ces entrefaites, de l'école où je me trouvais, je commençai à percevoir les vociférations de la foule, qui s'amassait progressivement devant le palais du gouvernement et qui, réunie autour du corps de la prétendue fillette musulmane trouvée à proximité du cimetière juif — il a été établi par la suite que le cadavre était celui d'un petit Juif inhumé il y a huit jours et qu'on avait déterré, pour les besoins de la cause, tout putréfié et absolument méconnaissable — accusait les Juifs d'avoir commis ce forfait, dont elle réclamait vengeance.

Puis, Cawam-el-Mulk, gouverneur intérimaire, ayant donné à ses cavaliers l'ordre de disperser les forcenés, ils se portèrent vers le quartier juif, où ils arrivèrent en même temps que les soldats envoyés par Nasr-ed-Dowlet. Ceux-ci, comme s'ils obéissaient à une consigne, furent les premiers à se ruer sur les maisons juives et à donner le signal du pillage. Ce fut alors, pendant six à sept heures, une œuvre de carnage et de destruction qu'aucune plume ne saurait décrire. [...] Des 260 maisons que compte le quartier israélite, pas une seule n'a été épargnée. Soldatesque, loutis, seyeds, femmes, enfants, poussés, excités moins par le fanatisme religieux que par un frénétique besoin de spolier, de s'approprier les biens des Juifs, se livrèrent à une formidable curée. A un certain moment, une centaine d'hommes de la tribu des Kachgaïs, qui se trouvaient en ville pour vendre du bétail, se joignirent aux premiers assaillants comme pour parachever l'œuvre de destruction.

Les voleurs faisaient la chaîne dans la rue. On se passait les tapis, les ballots d'effets, les sacs de marchandise [...], tout ce qui, en un mot, pouvait avoir quelque prix. Ce qui n'en avait pas, ce qui, en raison de son poids ou de son volume, ne pouvait être emporté était, dans une rage de vandalisme, détruit, brisé. Les portes et les fenêtres des maisons étaient arrachées de leurs gonds et emportées ou réduites en pièces. On laboura littéralement les chambres et les caves pour voir si le sous-sol ne recélait pas quelque richesse.

Mais ces exaltés ne se contentèrent pas de dépouiller les israélites de leurs biens. Ils se livrèrent sur leurs personnes à toute espèce de violence. Dès que l'assaut fut donné à leur quartier, les Juifs s'enfuirent dans toutes les directions, les

uns dans des maisons musulmanes amies, d'autres au consulat anglais, sur les terrasses, dans des mosquées même. Quelques-uns restèrent pour essayer de défendre leur propriété. Ils en furent pour leur vie ou une blessure grave. Douze d'entre eux trouvèrent ainsi la mort dans la mêlée. Quinze autres reçurent des coups de couteau ou de matraque, des balles de fusil ou de revolver ; ils sont dans un état alarmant. Une quarantaine enfin eurent de légères blessures. Une malheureuse femme portait des anneaux d'or aux oreilles. Un soldat la somma de les lui donner. Elle s'empressa de s'exécuter. Elle avait enlevé un des anneaux et s'efforçait de retirer l'autre, quand le forcené, impatient, trouva plus expéditif d'arracher, avec la boucle, le lobe de l'oreille. Une autre portait autour du cou un gros cordonnet de soie auquel était attaché un petit étui en argent renfermant des amulettes. Un louti voulut le lui arracher et, voyant que le cordonnet tenait bon, il le coupa avec son couteau, faisant en même temps une profonde entaille dans la chair de la malheureuse juive. Que de scènes aussi atroces ont dû se passer encore, dont je n'ai pas jusqu'ici connaissance !

Bref, le résultat de la journée d'hier est le suivant : 12 personnes tuées, 50 environ plus ou moins grièvement blessées, les 5 à 6'000 individus que compte la communauté de Chiraz ne possèdent plus au monde que les quelques loques qu'ils portaient au moment où leur quartier fut envahi.

Ce qui frappe, paraît étrange dans ces tristes incidents, c'est l'inertie des autorités locales, qui semblent n'avoir fait qu'une chose : encourager les soldats à aller, concurremment avec la populace, mettre à sac et à sang le quartier juif. [...]

Organisation des secours. — Ce matin, de bonne heure, je me suis rendu dans le quartier juif. Comment décrire le spectacle d'effroyable détresse, de terrible désolation que j'avais sous les yeux ? Les rues, qui 48 heures auparavant, présentaient l'aspect de la plus vive animation, de la vie la plus intense, donnent aujourd'hui l'impression poignante d'une cité de deuil, d'un lieu ravagé par quelque cataclysme, d'une angoissante vallée de larmes. Des femmes, des hommes, des vieillards se roulent dans la poussière, se frappent la poitrine et demandent justice. D'autres, plongés dans un état de véritable stupeur, paraissent inconscients et sous l'effet d'un affreux cauchemar qui ne veut pas prendre fin. [...]

Il s'agissait ensuite de pourvoir aux besoins immédiats de toute cette population affamée. Cawam-el-Mulk m'adressa un bon de 2'000 kilogs de pain. Une riche musulmane m'en envoya 1'000 kilogs ; le Mirza Ibrahim, 400 ; l'Imam Djoumba, 400 ; Nasr-ed-Dowlet, 1'500. Quelques généreux musulmans distribuaient eux-mêmes du pain, du raisin ou de l'argent. [...]

M. Smart, consul d'Angleterre, me prêle le concours le plus entier, le plus dévoué dans ces tristes circonstances. Il multiplie ses visites, ses représentations aux autorités locales, ses dépêches au ministre d'Angleterre à Téhéran. [...]

Lettre du 31 octobre 1910 de M. Nataf (*Bulletin AIU*, n° 35, 1910, pp. 182-188).

POSTSCRIPTUM

Dans une récente étude sur les Juifs de Chiraz, terminée en 1976, L. D. Loeb concluait :

*“Malgré la politique bienveillante du gouvernement et la prospérité relative de la communauté juive, tous les Juifs d’Iran reconnaissent l’instabilité de la situation présente. Il y a encore des émeutes sporadiques contre eux parce que le clergé musulman les rabroue constamment, excitant ainsi les masses qui ne font aucun effort pour dissimuler leur animosité envers eux.”*²⁵

Dans les mois qui précédèrent le départ du Chah le 16 janvier 1979, les minorités religieuses — y compris les musulmans *sunnites* — ressentait déjà un certain sentiment d’insécurité. Les Baha’is furent les premiers à être brutalement attaqués dans tout le pays; il y eut plusieurs tués et un nombre encore plus élevé de blessés, tandis qu’environ mille maisons baha’is furent pillées et brûlées. Des fanatiques religieux tentèrent de forcer de nombreuses familles baha’is à se convertir à l’Islam.²⁶ Au début de juin, le gouvernement révolutionnaire islamique commença à confisquer tous les biens communautaires baha’is, y compris les cimetières et la maison du *Bab* à Chiraz.²⁷

Vingt mille Juifs quittèrent le pays avant le retour triomphal de l’ayatollah Khomeiny le 1er février. Les 50’000 à 60’000 autres qui décidèrent de rester furent rassurés par les déclarations modérées concernant l’avenir des minorités. Alors que les chefs de la communauté se tenaient à l’écart, un très petit groupe non-représentatif de gauchistes — se dénommant le Comité Révolutionnaire Juif — proclamait ouvertement son hostilité envers Israël et le sionisme et saluait chaleureusement Yasser Arafat et d’autres chefs de l’OLP venus féliciter Khomeiny.²⁸

25) L. D. Loeb, *Outcast: Jewish Life in Southern Iran*, New York, London et Paris, 1977, pp. 290-291. Mon attention a été attirée sur cet important ouvrage — complété par une bibliographie très utile — par le Dr. Fenton, après que cet article ait été terminé.

26) *Tribune de Genève*, 12 janvier, *Le Monde*, 13 janvier, 20 et 25-26 mars (pour les Baha’is); *International Herald Tribune*, 14-15 octobre 1978 et 24 mai 1979 (pour les Juifs).

27) Information reçue de l’Assemblée Spirituelle Nationale des Baha’is de Suisse, à Berne, le 18 juin 1979; *Neue Zürcher Zeitung*, 22 juin 1979.

28) Voir le message du 11 février 1979, adressé par Yasser Arafat à l’ayatollah Khomeiny: *“Je prie Allah de guider vos pas sur le chemin de la foi et de la Djihad en Iran qui poursuivra la lutte jusqu’à ce que nous arrivions aux murs de Jérusalem où nous hisserons les drapeaux de nos deux révolutions”*. (Beirut) *France-Soir*, 13 février 1979.

Le 16 mars, le président honoraire de la communauté juive iranienne, Habib Elghanian, riche commerçant, était arrêté et traduit devant un tribunal révolutionnaire islamique sous inculpation de "corruption sur la terre" et de "contacts avec Israël et le sionisme"; il fut fusillé le 8 mai. Le gouvernement iranien affirma qu'il avait été jugé en tant qu'individu; deux semaines plus tard, le ministre de la Justice déclarait à un membre français de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme que *le peuple iranien a toujours vécu en bonne intelligence avec la communauté juive.*"²⁹ Le correspondant spécial du *Monde* alla encore plus loin en affirmant: "*Depuis trois siècles, au moins, il n'y a pas eu de violence collective [en Iran] contre une quelconque minorité religieuse.*"³⁰

Cet aperçu historique et les documents suivants pourront corriger les jugements hâtifs de cette nature, exprimés dans l'ignorance de l'histoire des minorités religieuses du pays. Il serait souhaitable que le nouveau régime, loin d'adopter la politique du clergé *chiite* antérieure aux Pahlevi, choisisse plutôt de promouvoir l'égalité entre tous les citoyens, prouvant ainsi dans le domaine pratique cette tolérance de l'Islam si fréquemment proclamée.

David Littman

29) *Le Monde*, 25 mai 1979; voir *Information Juive* (Paris), No 293, juin 1979 pour le texte français de l'accusation officielle.

30) Eric Rouleau dans *Le Monde*, 14 juin 1979.

Le second Israël

La question Sépharade en Israël

Mai 1979

N° 394 bis

un numéro spécial

des

TEMPS

MODERNES

496 pages

45 FF.

Prix spécial pour abonnés . . . 40 FF.

Achévé d'imprimer le 23 novembre 1979
sur les presses de l'Imprimerie Avenir S.A.,
10, rue de l'Avenir – CH 1207 Genève.

עבדך בארץ מצרים	עבדך בארץ מצרים
ביום החדש הזה	ביום החדש הזה
ביום הזה	ביום הזה



עבדך בארץ מצרים	עבדך בארץ מצרים
ביום החדש הזה	ביום החדש הזה
ביום הזה	ביום הזה



עבדך בארץ מצרים	עבדך בארץ מצרים
ביום החדש הזה	ביום החדש הזה
ביום הזה	ביום הזה